



Crown Court Southwark, 1 English Grounds London UK

Londres, vendredi 8 septembre 2023. L'ancienne Directrice de Cabinet du Président malgache, Andry Rajoelina, a plaidé non coupable, ce vendredi, devant un tribunal de Londres, pour avoir demandé un pot-de-vin au prospecteur de pierres précieuses et propriétaire de Fabergé, Gemfields.

Romy Andrianarisoa, 46 ans, et son associé français Philippe Tabuteau, 54 ans, sont accusés d'avoir réclamé 250.000 francs suisses (280.000 dollars américains) et une participation de 5% dans la société minière Gemfield à Madagascar.

Ils ont tous deux comparu, ce vendredi, devant la « Crown Court de Southwark », où Andrianarisoa a plaidé non coupable d'un chef d'accusation de corruption, avant un procès qui doit avoir lieu en février (2024)

. Tabuteau, lui, n'a plaidé pour aucun chef d'accusation de corruption.

L'accusation indique que les deux personnes auraient demandé un pot-de-vin pour garantir que « le Parlement malgache adopte une loi autorisant Gemfields à démarrer une opération minière ».

Les procureurs ont déclaré lors d'une audience, le mois dernier, que Gemfields avait contacté la National Crime Agency (NCA) britannique, qui a, alors, déployé un agent infiltré qui a rencontré

Andrianarisoa et Tabuteau à Londres.

Lors de l'une des réunions, il y a eu une discussion pour savoir si les deux personnes seraient payées « en espèces, en pierres précieuses ou en or », avait déclaré, précédemment, la procureure Rosalind Earis.

Le bureau du président malgache, Andry Rajoelina, a déclaré, le mois dernier, dans un communiqué qu'Andrianarisoa avait été limogée et que le président « reste fermement attaché à l'éthique dans la conduite des affaires de l'État et à la lutte contre la corruption ».

Pour rappel, et selon la NCA (National Crime Agency) : « La fonction du CPS -dont dépend la « Crown Court de Southwark »-, n'est pas de décider si une personne est coupable d'une infraction criminelle, **mais de faire des évaluations justes, indépendantes et objectives sur la question de savoir s'il est approprié de présenter des accusations à un tribunal pénal** ».

Recueillis par Jeannot Ramambazafy

Source : NCA et The Print India